

Questions orales

Preston Manning et ses membres rechapés demandent maintenant aux personnes âgées de léguer leur héritage au parti plutôt qu'à leurs proches. Cette entreprise de pneus rechapés vit ses dernières heures. Elle va redevenir ce qu'elle était à l'origine, soit du goudron et de l'asphalte.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

M. Ron Fischer (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur le sort pitoyable des retraités du CN, dont, depuis 30 ans, la pension n'est pas indexée.

En 1986, un sous-comité du Comité permanent des transports a recommandé unanimement, entre autres choses, que la caisse de retraite tienne compte de l'inflation comme elle peut et doit le faire. Il a recommandé aussi que les conjoints survivants touchent plus de 50 p. 100 des prestations de retraite.

À ce jour, aucune de ces recommandations n'a été mise en oeuvre dans l'esprit souhaité par le comité. La caisse de retraite du CN a une valeur totale de plus de 7,25 milliards de dollars. Pourtant, les retraités, qui ont donné leur vie au chemin de fer, et leurs familles en sont réduits à survivre tant bien que mal avec des pensions qui sont scandaleusement insuffisantes.

Il faut bonifier les prestations versées aux conjoints survivants. En fait, si ces prestations étaient portées au niveau normal, la plupart de ces veuves ne seraient pas obligées de compter sur le supplément de revenu garanti. Il est temps que le CN commence à traiter décemment ses anciens employés et leurs familles au lieu de forcer le contribuable canadien à subventionner ces retraités.

* * *

[Français]

LES DÉPENSES DES DÉPUTÉS

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, aujourd'hui, comme des milliers de Canadiens, j'ai pris connaissance de l'article de Gilles Paquin, dans *La Presse*, titrant: «Députés et sénateurs augmentent encore leurs dépenses».

Alors que je ne cesse, depuis des mois, de déclarer que nous pourrions réduire nos dépenses au Parlement canadien dans le contexte actuel, cet article confirme qu'il n'y a aucun effort réel de fait pour économiser dans plusieurs secteurs.

À maintes reprises, j'ai pourtant suggéré à la Régie interne de la Chambre des communes des moyens susceptibles de faire économiser l'argent des contribuables canadiens. En 1991, j'ai été le premier député canadien à divulguer mes dépenses et je suis fier de continuer à les faire connaître aux gens d'Abitibi. Ils savent que mes livres leur sont ouverts.

Monsieur le Président, je demande que la Régie interne de la Chambre des communes me fasse parvenir, dans les plus brefs délais, une copie du budget des dépenses des députés pour 1992-1993.

QUESTIONS ORALES

[Français]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Nous avons demandé au gouvernement d'avoir recours à des représailles contre les pratiques commerciales abusives des États-Unis, à la suite des incidents concernant le bois d'oeuvre, les voitures Honda et le magnésium. Aujourd'hui, nous apprenons que le Cabinet doit se réunir pour réévaluer le type de représailles que le Canada pourrait envisager. Puisque le Cabinet songe à des représailles, le gouvernement est-il en train d'admettre que son gouvernement a négocié une mauvaise entente? Est-ce que le gouvernement est en train d'admettre que cette entente ne contient pas les remèdes efficaces contre les pratiques abusives des États-Unis?

[Traduction]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je n'accepte absolument pas cette insinuation. Le fait est que grâce à l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, le Canada est le seul pays du monde à pouvoir se prévaloir d'un mécanisme de règlement des différends, ce qui est mieux que les mesures prévues par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, le GATT.

Dans le cadre du GATT, les pays trouvés coupables de quelque transaction commerciale illégale peuvent négliger de prendre les mesures qui s'imposent. Ils peuvent remettre à plus tard le règlement du problème pour lequel ils ont été reconnus coupables. L'Accord de libre-échange ne permet pas cela. C'est l'avantage du mécanisme de règlement des différends créé en vertu de l'accord. Je répète que le Canada est le seul pays à profiter d'un tel mécanisme.